



MAIRIE DE SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

35220

République Française  
Département Ille et Vilaine  
**Commune de Saint Jean Sur Vilaine**

## Compte rendu de séance

### Séance du 02 juin 2020 à 20h00

L'an 2020 et le 02 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FAUVEL Marc, Maire.

#### **Présents :**

M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CRESPÉL Annick, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme TRAVERS Patricia.  
Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine est arrivée à 20h30.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 26/05/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BASLÉ Marie-Pierre.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

**Délibération** : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

**Délibération** : Renouvellement Site Internet « OVH ».

**Délibération** : Rachat de l'écharpe tricolore utilisée par les Adjointes pour les cérémonies.

### **SOMMAIRE**

**Délibération** : Constitution des Commissions.

**Délibération** : Désignation des délégués (titulaire et suppléant) : Syndicats

**Délibération** : Déterminer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.

**Délibération** : Délégation données au Maire et aux adjointes et au personnel administratif.

**Délibération** : Mise à disposition comptable des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice des compétences transférées à **Vitré Communauté**.

**Délibération** : **VEOLIA** : Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement

**Délibération** : Avenant N°1 Ets CHANSON Lot N°2 « Extension du CLSH ».

**Délibération** : Avenant N°1 Bureau VERITAS Coordonnateur de sécurité  
« Extension du CLSH »

**Délibération** : Avenant N°1 Bureau VERITAS Coordonnateur de sécurité  
« Extension du CLSH »

**Délibération** : Demande de subvention pour un élève inscrit en dispositif ULIS à  
l'Ecole Ste- Marie de Servon-Sur-Vilaine.

**Délibération** : Indemnités d'éviction pour un terrain situé ZAC de la Touche

**Délibération** : Déterminer le nombre des membres du conseil d'administration du  
CCAS.

## **1 D.I.A.**

### **2020-06-29 – Constitution des Commissions**

Il est proposé au Conseil la constitution des commissions suivantes :

#### **Commission urbanisme (Voirie - Environnement –Chemins communaux - Aménagement)**

**PRÉSIDENT** : Anthony LETORT

**MEMBRES** : Dominique DAVENEL - Jacqueline GANDOUIN-VIEL – Emmanuel MESTRARD – Philippe JEULAND – Frédéric LE FAOU – Annick CRESPEL

#### **Bâtiments communaux - Voirie**

**PRÉSIDENT** : Marie-Pierre BASLÉ

**MEMBRES** : Dominique DAVENEL – Benoît BOURGES – Annick CRESPEL –  
Mélanie BÉDIER

#### **Commission Communication**

**PRÉSIDENT** : David LEBRETON

**MEMBRES** : Emmanuel MESTRARD – Philippe JEULAND – Jacqueline GANDOUIN-VIEL

#### **Commission Finances – Administration communale**

**PRÉSIDENT** : Stéphanie LERAY

**MEMBRES** : Annick CRESPEL – Jacqueline GANDOUIN-VIEL – Patricia TRAVERS –  
Frédéric LE FAOU

#### **Commission Enfance jeunesse – Associations**

**PRÉSIDENT** : David LEBRETON

**MEMBRES** : Philippe JEULAND – Emmanuel MESTRARD – Mélanie BÉDIER –  
Benoît BOURGES – Sandrine DESCHAMP-POZZAN

#### **Commission Appel d'offres**

**PRÉSIDENT** : Marc FAUVEL

**MEMBRES** : Benoît BOURGES – Philippe JEULAND – Dominique DAVENEL –  
Emmanuel MESTRARD – Jacqueline GANDOUIN-VIEL – Patricia TRAVERS

#### **La Commission Logements**

**PRÉSIDENT** : Marie-Pierre BASLÉ

**MEMBRES** : Patricia TRAVERS – Annick CRESPEL – Sandrine DESCHAMP-  
POZZAN

### **La Commission Contrôle élection**

**Mme TAUPIN** : Délégué de l'administration.

**Mr André LEFEVRE** : Délégué du Tribunal Judiciaire.

+ 1 élu se portant volontaire ou sinon le + jeune.

### **AUTRES RÉFÉRENTS :**

**DEFENSE** : Mr Marc FAUVEL

**SECURITE ROUTIERE** : Mr Marc FAUVEL

**FGDON** : Mr Marc FAUVEL

**SALLES** : Benoît BOURGES, Emmanuel MESTRARD, Sandrine DESCHAMP

**BIBLIOTHEQUE** : David LEBRETON.

***Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de ces commissions.***

### **2020-06- 30 – Désignation des délégués (titulaire et suppléant) : Syndicats**

Il est proposé au Conseil la désignation des délégués suivants :

#### **LE SMICTOM (Syndicat mixte de collecte et de traitement des Ordures Ménagères)**

**DÉLÉGUÉ TITULAIRE** : Frédéric LE FAOU

#### **LE SYNDICAT D'URBANIME de VITRE COMMUNAUTE**

**DÉLÉGUÉ TITULAIRE** : Marc FAUVEL

#### **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE la VILAINE AMONT**

**DÉLÉGUÉ TITULAIRE** : Marc FAUVEL

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION**

**DÉLÉGUÉ TITULAIRE** : Marc FAUVEL

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions des délégués, ci-dessus.***

### **2020-06- 31 – Indemnités Maire – Adjoint**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123.24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 23 Mai 2020 constatant l'élection du maire et des 4 adjoints

Vu les arrêtés municipaux en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions à Mrs et Mmes les Adjoint

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux des

indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une population comprise entre 1000 à 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice maximal brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6%

Considérant que pour une population comprise entre 1000 à 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice maximal brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8%

Monsieur le Maire rappelle les montants et calcul du mandat précédent et propose de retenir le même calcul, à savoir :

- Pour le maire : 90% de l'indice maximal brut :
- Pour les adjoints : 60% de l'indice maximal brut :

Monsieur le Maire se retire momentanément de la séance.

***Après délibération et voté à bulletin secret le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 2 contre, d'attribuer une indemnité mensuelle de 90% du maximum soit 1806.20 euros brut à compter du 23 mai 2020 (date de l'élection du maire et des adjoints)***

Monsieur le Maire demande aux 4 adjoints (Mme BASLÉ, Mr LEBRETON, Mme LERAY, Mr LETORT) de quitter la séance.

***Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 1 contre d'attribuer une indemnité mensuelle de 60% du maximum soit 462.06 euros brut pour chacun d'eux à compter du 23 mai 2020 (date de l'élection Maire et des Adjointes).***

#### **2020-06- 32 – DELEGATIONS au Maire**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1) Autoriser à lancer les procédures de marchés jusqu'à 25 000€ ;
- 2) La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 3) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4) L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5) Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans des actions intentées contre elle ;
- 6) De demander à l'état ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 7) Régler toutes les factures inférieures à 5000€ en section de fonctionnement ;
- 8) Prendre les décisions modificatives pour régulariser les comptes en cas de dépassement de crédits pour les montants inférieurs à 300€ ;

***Les décisions prises dans le cadre de ses délégations font l'objet d'une information des membres du conseil lors de la réunion suivante.***

## 2020-06- 33 – Délégation de fonction aux adjoints

Sur proposition de Monsieur le Maire, les fonctions des adjoints sont les suivantes :

**1er adjoint :**

Madame Marie-Pierre BASLE a en charge l'action sociale

**2ème adjoint :**

Monsieur David LEBRETON a en charge les affaires scolaires - l'enfance et la jeunesse- la communication- la vie culturelle et la bibliothèque

**3ème adjoint :** Madame Stéphanie LERAY a en charge les finances et la gestion du personnel.

**4ème adjoint :** Monsieur Anthony LETORT a en charge l'urbanisme

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les propositions, ci-dessus.***

## 2020-06- 34 – Mise à disposition comptable des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice des compétences transférées à Vitré Communauté

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les Communes ont transféré aux communautés d'agglomération la compétence « assainissement et eaux pluviales ».

Ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Des procès-verbaux de mise à disposition à **Vitré Communauté** ont donc été établis, un pour la compétence eaux pluviales, et un second pour la compétence assainissement.

Il est demandé aux Communes d'autoriser le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition comptable des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées en matière d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la mise à disposition et autorise Mr Le Maire à signer les procès-verbaux.***

## 2020-06- 35 – VEOLIA : Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement

Mr Le Maire explique que dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement à Vitré Communauté, toutes les Communes ayant confiées la distribution de l'eau à **VÉOLIA** ont été invitées à signer en 2019 avec ces derniers une nouvelle convention de reversement de la redevance assainissement.

Dans ce cas, c'est **VÉOLIA** qui, assurant la facturation de l'eau potable, facture également la redevance d'assainissement, dans la mesure où cette seconde redevance est assise sur la consommation d'eau potable.

Cette redevance est ensuite reversée à la collectivité compétente, c'est-à-dire Vitré Communauté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour ce faire, une convention pour la

facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement doit être signée avec **VÉOLIA**.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Mr Le Maire à signer la convention avec VÉOLIA.**

**2020-06- 36 – Avenant N°1 Ets CHANSON (Lot N°2) « Extension du CLSH »**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 12 mars 2020, le Conseil Municipal n'avait pas validé l'avenant N°1 de l'entreprise CHANSON dû à un manque d'informations.

Ces travaux concernent le soutien d'une partie haute de la cour côté école Ste-Elisabeth suite à l'enlèvement de la rampe d'accès.

Le montant de ces travaux s'élève à **5 682.66€ H.T. (6 819.19 € T.T.C.)**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour autoriser Mr Le Maire à signer le devis et l'avenant N°1 en plus –value.**

**2020-06- 37 - Avenant N°1 Bureau VERITAS « Extension du CLSH »**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que fin avril les entreprises, intervenant pour l'extension du « CLSH », ont souhaité reprendre les travaux.

Pour cela, le Cabinet LOUVEL (maître d'œuvre) a pris contact avec le coordonnateur de sécurité VERITAS pour mettre en place un protocole de reprise du chantier suite au Coronavirus, une réunion a donc dû être programmée. Cette prestation supplémentaire s'élève à **525.00 € H.T.**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 525.00 € H.T. et autorise Mr Le Maire à le signer.**

**2020-06- 38 - Devis travaux d'entretien de voirie – PATA 2020**

Mr Le Maire présente deux devis pour l'entretien et la remise en état des chemins ruraux et des voies communales pour l'année 2020 (PATA 2020) :

BEAUMONT T.P.	Entreprise SECHE
<b>10 130,00€ HT. (12 156,00 € TTC)</b>	<b>9 880,00 € H.T. (11 856,00 € T.T.C.)</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le devis de l'entreprise BEAUMONT d'un montant de 10 130.00 € H.T. et autorise Mr Le Maire à le signer.**



**2020-06- 39 - Demande de participation pour un élève inscrit en dispositif ULIS à l'école Ste-Marie de Servon-Sur-Vilaine**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été reçu de l'école Ste-Marie de Servon-Sur-Vilaine (35) pour une demande d'aide financière.

Ce courrier indique que dans le cadre de sa scolarité et pour répondre à des besoins spécifiques, une famille de St-Jean-Sur-Vilaine a été obligée d'inscrire leur enfant à l'école Ste-Marie de Servon-Sur-Vilaine (en primaire) vers une classe ULIS (Unité Localisée pour Intégration Scolaire), la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine n'offrant pas cette possibilité.

L'école Ste-Marie de Servon-Sur-Vilaine sollicite une subvention scolaire pour cet élève pour l'année 2019/2020.

Pour mémoire, la Préfecture, en concertation avec les représentants des Maires, a fixé en 2019/2020 le coût moyen départemental de référence à :

*→ 376,00 € pour les élèves en cycle primaire.*

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser 376.00 € à cet élève scolarisé en classe ULIS à l'école privée de Servon-Sur-Vilaine.***

**Délibération concernant les indemnités d'éviction pour le terrain ZAC de la Touche**

**REPORT DE LA DECISION**

**Motif** : Le montant des indemnités présenté par la Chambre Régional de l'agriculture est différente de celle proposée par Maître NICOLAZO, Notaire.

A revoir.

**2020-06- 40 - Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.**

Considérant qu'il convient de fixer le nombre des membres de la Commission Communale d'Action Sociale, Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer.

(Mr Le Maire fait savoir que le nombre minimum est de 4 membres élus et maximum 8 membres élus du Conseil Municipal).

Après échange, le Conseil Municipal décide que le nombre des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communale d'Action Sociale sera fixé à 6.

Le nombre des membres extérieurs sera de 5 (Représentants des Associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions, représentant des Associations familiales, représentant des Associations des personnes âgées, représentant des personnes handicapées).

***Le nombre de membres appelé à siéger à la Commission d'Action Sociale sera donc de 11 membres.***

## 2020-06- 41 – Renouvellement Site Internet « OVH »

David LEBRETON informe le Conseil Municipal que l'abonnement au site Internet de la Commune arrive à échéance et demande l'avis du Conseil Municipal pour le renouveler. Le montant de l'échéance : **71.86 € / an.**

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler l'abonnement pour une durée de 1 an et autorise Mr Le Maire à signer le devis.***

## 2020-06- 42 – Rachat de l'écharpe tricolore utilisée par les Adjointes pour les cérémonies

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Bernadette MARTIN, ancienne adjointe lors de la précédente équipe, propose de revendre, en accord avec les 3 anciens adjoints, l'écharpe tricolore qui leur était destinée et qu'ils avaient achetée lors du précédent mandat pour les nouveaux adjoints au prix de **40.00 €**

***Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rachat à Mme Bernadette MARTIN de l'écharpe pour les adjoints au prix de 40.00 €.***

## D.I.A.

La commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

→ Le bien est situé 11, rue du Verger, cadastré Section A, N° 1784 d'une superficie de 274 m<sup>2</sup>.

***Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur le bien mentionné ci-dessus.***

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ Point sur les travaux du Centre de Loisirs

**Prochaine réunion de Conseil Municipal le lundi 29 juin 2020 à 20h30**